

EB29.R61 Evolution des traitements du personnel des services généraux de Genève

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur l'évolution des traitements du personnel des services généraux de Genève; ¹

Notant les mesures que les organisations internationales de Genève prennent ou ont prises pour évaluer conjointement le mouvement des « taux les plus favorables » pratiqués sur la place,

1. PARTAGE le souci du Directeur général de voir les organisations internationales de Genève coordonner au maximum leur action en matière d'ajustement du barème des traitements du personnel des services généraux;
2. PREND ACTE du fait que le Directeur général procède actuellement à des consultations avec les chefs des Secrétariats des autres organisations intéressées au sujet des mesures coordonnées à prendre en fonction des conclusions qui se dégagent de la récente enquête.